L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 18 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

BELLE maison en briques, coin St-André et Chartres.
Belle maison de résidence en briques, 209 St-André.
Belle maison de résidence, 212 Prytanée.
Maison, 60 Camp, s'étendant jusqu'à Bank Alley.
S'adresser à R. Conery & Son, Canal et Dolhonde.
12 sept—1 oct

A LOUER.—Un jardin, comprenant cette terrine, et la récolte sur pied à vendre. S'adresser à M. V. Dufau, 26 Carondelet.
4 sept—2 sem., dim., lun.

A VENDRE.

A VENDRE pour cause de départ l'épicerie et buvette du premier ordre de M. John Apfell, coin François et Chartres. Avant, à acheter, le matériel de bijoux de M. A. Lapital, 30 rue des Français. 16 sept—2 f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gottlieb Bubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2 : 087—Division A—Attendu que Adams Talbmantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Gottlieb Bubeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18sept—18 23 27

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,048—Division D.—Attendu que Samuel Patin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Patin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 sept—18,23,27

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,556—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 sept—14 18 22

Succession de Veuve Mary McKennan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No $1,445—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 sept—14 18 22

Succession de Joseph Bubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2 : 087—Division A—Attendu que Adams Talbmantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Gottlieb Bubeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Ordonné que la défenderesse Annetione Merser soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 sept—2f en 10 j.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Vincent & Co. vs. Crescent City Spring Bed Company, une raison sociale composée de Geo. E. McBride et Eugène Bayol.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 13,139—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Ryder, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, No 19 rue Conti, entre Decatur et Chartres, LUNDI, 24 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de machines, un lot de fil de fer, un lot (35) balles Excelsior, un lot de meubles et divers articles consistant en meubles de bureau, pupitres, coffre-fort en fer, lampes, &c., d'après un inventaire enlisant ou mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 sept—15 18 24

Nimo S. Lacoume vs. M. Murphy.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. G. Cullen, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à mon comptoir, coin Tremé Avenue et la rue Magnolia, le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. D. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
12 sept—13 18 23

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de son affaire pour année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES

Sur risques d'incendie	$275,475 85
Sur risques de rivières	27,927 25
Sur risques de mer	4,855 54
A ajouter primes non terminées de 1885	$408,258 64
	$120,704 00
	$628,962 64
A déduire—	
Primes non terminées de 1886	$125,511 00
Réassurances	49,320 46
Commissions et réductions	90,841 87
	58,709 81
	$254,383 14
	$374,579 50
A ajouter :	
Intérêt et escompte	$42,472 96
Rapport sur primes	4,171 71
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00
Intérêts, rente et assurance	4,415 46
	58,082 13
Revenu net	$432,662 63

A déduire :

Incendie $138,550 01	
Rivières 19,234 56	
Mer 661 90	
Total	$208,476 77
Dépenses générales et dépenses du Bureau et Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,230 81
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20
	$278,766 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886	28,000 00
Balance	$325,846 98
Montant dû, pertes non réglées et non payées	28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.

Argent comptant	$32,994 18
Argent déposé en Trésor de l'Etat de Mississippi	28,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant	152,926 40
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 66
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,541 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché	22,000 00
Actions de la Compagnie des Eaux et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Coton Exchange, valeur du marché	357,012 00
Propriété foncière, évaluée à	121,250 00
Balance en caisse, en collection et balance	62,996 62
Cette somme est sujette à crédit sur actions et prêts	10,415 46
Sauvetage dû, évalué	1,000 00
Meubles de bureau	2,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non gagnées	126,511 22
Dividende non payé	3,126 00
Perte non payée	28,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est, vu et tenu exact et correct après les livres de la Compagnie.

EDS. PAYNEY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PERIOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Hallé	John I. Adams
John Claude	Chas. I. Hunt
Simon Hay	E. M. Talbady
Jas. T. Dolhonde	A. H. Ker
Jas. T. Ballard	Samuel F. Boyd
Wm. I. Dalton	John A. Bauer
R. H. Lamb	W. L. Robinson
A. V. Jonas	Jesse Stanley
Louis Bauer	C. C. Pizzini
Edmond Rivet	Hall Millican

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	200..	20,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$200..	$20,000
100 " "	300..	30,000
100 " "	100..	10,000
100 " "	50..	5,000
9,179 Lots obtenant à		$555,000

Pour les Clubs on toute autre information s'adresser en sonnant. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en en faisant un envoyage partant votre adresse, s'en plaît.

Adressez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enfermées. Mémoire envoyée par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adressez vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des gérants Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne peut savoir d'avance le numéro qui doit gagner le lot.

RAPPELEZ-VOUS que le tirage de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une des banques ci-dessus désignées, lesquels dans une chacun, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des contrefaçons et des jeux spéculatifs.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

PARAISSANT

LE SAMEDI MATIN

Contient toutes les nouvelles publiées pendant la semaine dans l'Abeille quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit tout en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant pour d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :
No. 72 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population française, tant [illegible] que [illegible] et [illegible] !

Elle est aussi [illegible] dans toutes les paroisses rurales de la Louisiane, non-seulement dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en [illegible] le français [illegible] en [illegible] cette langue.

L'ABEILLE [illegible] tous les jours, en outre du [illegible] politique, [illegible] et locale !

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Europe.

Un Bulletin Européen.
Une Lettre [illegible] tous les jours.
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS
72 - CHARTRES - 72

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les dames.

Chaque classe aura à traiter un sujet différent.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classes, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier doublier ordinaire, avec une marge, et seulement sur la *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les ouvrages, ne ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le fait seul pouvoir accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. Du reste, pour la circonstance, tous les ornements d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Tout manuscrit dans lequel on ne se sera pas conformé aux dispositions du présent programme, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les hommes :
LES POÉSIE DE LAMARTINE.
Pour les femmes :
UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE : la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 2346.

BUREAU DU TRÉSOR.

Bons.
1 Tchoupitoulas et Gaiennie.
2 Magnolie et Laurel.
3 Washington et Chippewa.
4 Magnolie et Nouvelle-Orléans.
5 Prytanée et Bienville.
6 Prytanée et Bienville.
7 Magnolie et Washington.
8 Hillary et St-Louis.
9 Coin des rues de Pompe No. 27 et Pompe de la Cité de Pompe No. 23.
10 K. et L. de Bienville.
17 Constance et Fossier.
18 Magazine et St-André.
19 Bourgogne et Ste-Marie.
21 St-Charles et Bienville.
22 Dryades et St-André.
24 Market Hall.
25 Jackson et Carondelet.
26 Jackson et Liberté.
27 Douaillier et St-André.
28 Market et Levée.
31 Bienville et Levée.
32 Pompe de la Cité de Pompe No 13 Tchoupitoulas.
34 Pompe de la Cité de Pompe No 1 Hunton.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du Nouveau Prytanée
37 Rues et Magazine.
38 Magazine et Cour.
41 Station des Bourses, St-Charles.
42 Pompe de la Cité de Pompe No 30 Thalia.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennie et Nouvelle Levée.
48 Pompe de la Cité de Pompe No 6, St-Jean.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Pompe de la Cité de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tonti
56 Calliope et Front.
57 Magnolie et Erato.
61 Tupinichere et Franklin.
62 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Notchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Pompe de la Cité de Pompe No 8, Girod et C. H.
83 Pompe de la Cité de Pompe No 12 Perdido.
84 Carondelet et Commanche.
121 Rampart et Canal.
122 Rampart et Pydras.
124 Pompe de la Cité de Pompe No 14, Commanche.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mire et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Bienville.
143 Pompe de la Cité de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Pompe de la Cité de Pompe P. H. à L. St 2, Bienville.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Jobin.
153 Dorbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital de Dauphine.
217 Pompe de la Cité de Pompe No 10 Bienville.
221 Canal et Bienville.
222 Rampart et Gravier.
223 Rampart et Conti.
225 Pompe de la Cité de Pompe Hôpital Charbonnier.
226 Chemin du Bayou et Gentilly.
227 Station de Police, Place de Parade
241 Pompe de la Cité de Pompe No 2, Cité de Pompe No 2, Grande-Rue.
242 Station de Police, Place de Parade
243 Monumentaux de Beaux, Français.
253 Pompe de la Cité de Pompe H. L. No 3, Potain.
253 Pompe de la Cité de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysés
313 Bourgogne et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Chemin-Elysée
316 Claiborne et St-Bernard.
419 Lesseps et White.
418 Amont et Bourgogne.
414 Station de Police, Gentilly.
415 Mandeville et Claiborne.
512 Pompe à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Bienville.
516 Pompe de la Cité de Pompe No 5 Grande-Route.
618 Dauphine et Independance.
614 Station des Chars, Pelogas.
615 Coin des rues Etats-Unis et Bayous et Dauphine.

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurance
HOPE
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux: No 128 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Sur les risques d'incendie	$444,799 46	
Sur les risques de rivière	59,169 45	
	29,061 04	
	$533,029 95	
A ajouter : Primes non acquises en 1885	104,596 14	$638,625 07
A ajouter : Intérêt et profits et pertes		19,938 09
		$658,436 16
A déduire : Pertes sur les risques d'incendie	$241,493 00	
Pertes sur les risques de rivière	30,195 14	
Pertes sur les risques de mer	8,790 41	
	$280,493 61	
Taxes	22,000 00	
Réassurance	21,793 31	
Primes rembourses	76,800 26	
Rabais	21,423 56	
Commission	3,155 78	
Bureau des assurances, loyer, salaires et frais de conseils généraux	48,180 76	$474,946 99
		$183,489 17
Dividende ordonnancé de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende sont en cours de 5 0/0 décrété le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,043 76
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,500 42
		$144,493 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	$8,216 67
Prêts sur nantissement	20,625 00
Billets pour primes	19,779 64
Primes en cours de recouvrement	12,775 08
Bons d'Etat	54,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Bons fonciers	4,000 00
Dû par des compagnies d'assurance	1,804 50
Modèles de bureau, coffre-fort, etc.	2,000 00
Primes en voie de perception	118,739 50
En caisse	46,497 44
Total de l'actif	$401,923 17

—PASSIF.—

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	90,000 00
Primes non gagnées pour risques en cours au 31 décembre 1886	100,500 42
Perte non réglée	18,043 75
Dividende de 5 0/0 décrété le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,923 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte du livre de la Compagnie.

J. A. CHALAROON,
Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 avril 1887, il a été unanimement résolu qu'un quart dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, payable aux détenteurs d'actions, pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires à leurs représentants.

14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de Situation Trimestriel
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Département de Banque.
A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF.

Propriété foncière	$222,514 26	
Meubles et ustensiles	71,751 90	
Dette en suspens évaluée à	21,476 49	
Prêts et escomptes	221,797 56	$537,490 50
Prêts sur demande	26,408 00	
Prêts à terme	43,950 74	
Chèques sur la Compagnie d'Echange	54,923 49	
Monnaie courante et espèces	143,216 96	276,297 49
		$ 813,787 99

PASSIF :

Fonds-Capital	$575,000 00	
Profits indivis	20,366 56	
		$ 595,366 56
Dividendes non payés	306 00	
Dû aux banques et des banquiers	199,206 13	
Dû à des déposants	524,915 30	407,521 43
		$ 813,787 99

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai et correct du mieux de ma croyance et de mon connaissance.

JAS. J. TARLETON,
Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Fait et signé pardevant moi, ce 30 juillet 1887.

EDGAR GRIMA, Notaire.

SITUATION SEMI-ANNUELLE
DE LA
Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.
Au 25 Juin 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$ 745,224 62	
Bons des Etats-Unis en garantie de la circulation	1,302 35	
Autres bons, stocks et hypothèques	275,000 00	
Argent	148,970 50	
Différences banques	120,852 08	
Dû par banques des Etats-Unis	21,000 17	
5 0/0 Fonds d'assurance	12,275 00	
Dû sur demande	17,277 17	
Chèques	128,638 17	
Billets de banque	42,046 00	
Espèces	225,674 53	801,907 68
Total		$2,214,736 23

PASSIF.

Capital	$450,000 00	
Fonds de surplus et profits non divisés	76,426 31	
Billets en circulation	45,000 00	
Dû aux banques et banquiers	15,162 35	
Indivis	347,900 00	
Dépôts	1,216,672 75	
Dépôts de banques et banquiers	238,726 85	1,445,401 60
Total		$2,214,736 23

MONITEUR.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,428—Division D, dans l'affaire de Peter Lynch vs. Jacob Roth.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 12 août 1886, l'Etat de la Louisiane a pu l'adjudicataire de l'immeuble ci-dessous désigné, pour le prix inférieur de cette vente, vendu à Jacob Roth, Joseph Schmeel et John Wenger, comme propriétaires indivis de l'acte No 22 de 1886, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir :

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le 2e District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'arpentage comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlot No 179, bornés par les rues Congrès, Hunter, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 et 5 mesurant 229 pieds de face à la rue Congrès sur 90 pieds de profondeur, ainsi que les dits lots Nos 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, en vue de Rufus Waples et dont la propriété indivise fut le 22 Rufus Waples le 12 mai 1882 et décrite comme suit, à savoir :

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bayou, Troisième District de cette ville, dans l'îlot Nord par les rues Conseiller (maintenant Dauphine), Grande-Bourse (maintenant Dauphine), Bayou et Ursulines, désignés sur les rôles d'arpentage comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlot No 1871, lots mesurant 25 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, ainsi que les lots Nos 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876 de l'îlot No 1872, lots mesurant des rues Grande-Bourse et Dauphine et mesurant 45 pieds 8 pouces de front sur 90 pieds de profondeur, ainsi que les lots Nos 1877 et 1878 de l'îlot No 1873, lots mesurant 25 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de date antérieure par Charles Carmelite, notaire de l'Etat d'Etat sous le titre de conservateur de cette ville, par acte devant A. Duplantier, notaire, à Joseph Roth, Joseph Schmeel et John Wenger, le 12 mai 1882 et dûment enregistré le 12 mai 1882 sous le titre susmentionné, et dûment enregistré au bureau des hypothèques de la Nouvelle-Orléans, Livre 194, folio 586.

Et attendu que Peter K. Glover a acheté le dite propriété des dits Jacob Roth, Joseph Schmeel et John Wenger, pour la somme de dix cent trente dollars, comme le tout est expliqué par une vente certifiée d'un acte de vente devant Joseph Roth, Joseph Schmeel et John Wenger à Peter K. Glover, pardevant Charles R. Lapice, notaire, le 19 mai 1887, et dûment enregistré au bureau du document susmentionné à la position susmentionnée, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pilla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 sept—27 et 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,883—Frank A. Lynch vs. son épouse Caroline Coste—Qui le soussigné des biens de pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et tenue pardevant Ernest Desmarais, notaire, à la Bourse d'Esnan Arcade, rue Magazine, entre les Graviers et le Natchez, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toute poursuite contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Mons. Ernest Desmarais, notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 sept—27 et 2 oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Roxana & Sampson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,973—Sur vente d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, droits propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Premier lot de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Delachaise, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, vingt et seize sur un plan dressé par G. T. Dumber, voyer, le 31 janvier 1840 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds entre deux lignes, et le lot numéro six mesurant trente pieds de front à la rue susdite sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots mesurant dans le fond pour une aliée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots même donne chacun, et les dits lots numérotés douze, treize, quatorze, vingt et seize mesurant chacun vingt-sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds entre deux lignes parallèles, étant face dans le fond à une aliée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui borde le dit lot. Bénéficiant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cagny et Michael McGrade et de la succession de Pierre Cagny et par plusieurs actes passés pardevant John F. Debay, Andrew Hardy, et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier juin 1884, et le quatorzième et le [illegible] jours de juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 sept—12,20,27—oct 4,11,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bravo vs. G. H. Brunner et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,984—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Esnan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cet lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, à la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 239, et 4 par les rues Magazine, Camp, Berlin et Jackson, mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, et 4 pouces, et contenant 3,600 pieds carrés, et le même lot de terre que le Monsieur Mary Wiles par acte passé pardevant Ernest Brosse Commagère, notaire, le 26 mars 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant pour payer la réunation du principal et intérêt dû, le somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final, 10 pour cent du prix de vente comptant le dit montant principal et intérêt, le montant d'avance, quatre dollars frais de vente et les frais de transfert et de police, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son achat) le paiement de billet à renouvellement pour la somme de sept cent cinquante dollars, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 11 août 1886 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de 11 août 1886 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, conformément avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire mentionnant aux hypothèques d'avant dit.

3° Le balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 sept 6 13 20 27 oct 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William H. Stehle vs. son épouse Caroline—Division E—Ordre de Cour—Que la succession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est accomplée par le bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h. A.M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pilla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 sept—27 et 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,883—Frank A. Lynch vs. son épouse Caroline Coste—Que le soussigné des biens de pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et tenue pardevant Ernest Desmarais, notaire, à la Bourse d'Esnan Arcade, rue Magazine, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Mons. Ernest Desmarais, notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 sept—27 et 2 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

A la résidence No 214 rue Philip, coin Camp.—A l'encan.

Succession du Julia T. Chaffe.

No 20,711—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. ROEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 28 septembre 1887, à 11 heures du matin en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, au local No 214 rue Philip—

Tous les meubles de maison,